

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Aide départementale à la réhabilitation de 27 logements à Marseille 15ème par la Phocéenne d'Habitations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la Phocéenne d'Habitations, une subvention de 34 544 € destinée à accompagner la réhabilitation énergétique de 27 logements collectifs « Les Douanes » à Marseille 15^{ème}, portant sur un coût prévisionnel de 230 290 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale ; jointe au rapport en annexe II,
- de procéder aux affectations et désaffectations de crédits indiquées dans le rapport,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe III du rapport.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'AP n° 2016-18008J, au chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée